

# DJERBA GOLF COURSE

## Palmier-Mer-Acacias Course

### Règles locales

*mise à jour avril 2017*

Ces règles locales annulent et remplacent les règles locales existantes. Elles s'ajoutent aux règles locales permanentes des épreuves fédérales.

#### Hors limite: (règle 27-1)

Les clôtures, murs ou murets délimitant la propriété constituent les limites du terrain, ainsi que les limites matérialisées par des piquets blancs ou des lignes blanches au sol.

Toute balle reposant totalement à l'extérieur de ces limites est considérée comme hors limite et devra être rejouée de son point de départ avec un coup de pénalité.

#### Obstructions inamovibles (règle 24-2):

Les constructions de décor, de confort ou de signalisation y compris les poteaux de 135m sont considérés comme des obstructions inamovibles et donnent droit en cas d'interférence à un dégagement sans pénalité. Il en va de même pour les chemins goudronnés, cimentés ou gravillonnés. Tous les autres chemins (de terre ou sable) font partie intégrante du terrain

#### Terrains en conditions anormales (règle 25-1)

Les zones dénudées sur les fairways donnent droit à un dégagement si la balle y repose.

Les zones dénudées sur les greens donnent droit à un dégagement s'ils sont sur la ligne de put

#### Terrains en réparation (règle 25)

Les jointures entre de nouvelles plaques de gazon sont considérées comme terrain en réparation et donnent droit à un dégagement sans pénalité, ainsi que les plantations de griffes de sorcières.

#### Balle placée

Sur les zones tondues ras : une balle peut être sans pénalité, marquée, relevée, nettoyée et replacée à moins d'une longueur de carte de sa position initiale, pas plus près du trou et pas sur le green.

Un joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois replacée la balle est en jeu.

Dans le cas où la formule de jeu est le scramble, la balle choisie pourra être marquée, relevée et replacée. Le joueur dont la balle a été choisie n'est pas obligé de jouer le premier.

#### Dropping Zone

Si une balle se trouve dans l'obstacle du trou N°7, le joueur peut procéder selon la règle 26 ou comme option additionnelle, dropping une balle avec pénalité d'un coup dans la dropping-zone, conformément à la note des règles locales fédérales.

